



**Mairie de Remigny**  
**2, place de la mairie**  
**71150 REMIGNY**  
**tph : 03.85.87.08.81**  
**mairie.remigny@orange.fr**  
**www.remigny.fr**



**REMIGNY, le 7/02/2024**

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que suite aux travaux de construction du réseau de fibre optique réalisés par le Département de Saône-et-Loire, une première ouverture commerciale partielle du secteur identifié dans les documents joints est possible.

**Les premiers foyers pourront être raccordés à partir du 29 février 2024,** sous réserve du respect de la date de mise en service communiquée par l'exploitant.

Les foyers/entreprises éligibles peuvent dès à présent prendre contact avec les services commerciaux des opérateurs pour souscrire un abonnement et prendre un rendez-vous avec un technicien pour le raccordement. Il est par ailleurs possible que les opérateurs engagent des opérations de démarchage commercial dès à présent.

Les autres foyers/entreprises seront rendus raccordables progressivement au fur et à mesure de l'achèvement des opérations. Les équipes techniques en charge de la construction, de la réception et de la remise en exploitation restent pleinement mobilisées jusqu'à la commercialisation de l'intégralité de votre secteur.

Pour connaître l'éligibilité à la fibre d'une adresse ainsi que les fournisseurs d'accès à internet présents, une carte interactive actualisée quotidiennement est disponible sur le site internet du Département.

**<https://www.saoneetloire71.fr/le-departement-agit-pour-vous/amenagement-numerique/la-fibre>**

Afin d'en savoir plus, des informations détaillées sont également consultables sur la page dédiée à la fibre du site internet du Département